

Réunion technique informelle, à composition non limitée, pour l'examen du projet de mandat du groupe de travail *ad hoc* visé au paragraphe 6 de l'Article 21 de l'Accord de 2009 relatif aux mesures du ressort de l'État du port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (l'Accord) et l'étude du projet de mandat d'un mécanisme de financement approprié visé à l'Article 21, de nature à aider les États en développement à appliquer l'Accord

**Siège de la FAO, Rome (Italie)
21-24 novembre 2011**

À sa vingt-neuvième session¹:

« 33. Le Comité [des pêches de la FAO] a fait sienne la déclaration du Groupe Afrique relative à l'Accord, dans laquelle il était demandé au Comité d'appuyer la mise en œuvre et l'entrée en vigueur rapides de l'Accord. Le Comité a prié la FAO de mettre sur pied un groupe de travail ou un mécanisme de même type ouvert à l'ensemble des Membres, qui serait chargé de rédiger le projet de mandat du groupe de travail *ad hoc* visé à l'article 21 de l'Accord, d'évaluer les besoins en capacités et d'analyser les divers mécanismes de financement envisageables. »

Pour mettre en application cette décision du Comité des pêches, une réunion technique à composition non limitée sera convoquée pour:

- évaluer les besoins, en matière de renforcement des capacités, pour la mise en œuvre de l'Accord et l'analyse des mécanismes de financement;
- examiner le projet de mandat du groupe de travail *ad hoc* visé au paragraphe 6 de l'Article 21 de l'Accord;
- étudier le projet de mandat d'un mécanisme de financement approprié visé à l'Article 21, pour aider les États en développement à appliquer l'Accord.

La réunion technique informelle à composition non limitée se tiendra au Siège de la FAO, à Rome (Italie) du 21 au 24 novembre 2011. Tous les Membres de la FAO sont invités à y participer.

S'agissant d'une réunion informelle à composition non limitée, aucune décision ne sera prise. Les recommandations découlant de la réunion seront soumises à l'attention du Comité à sa trentième session en 2012, pour examen et décision éventuels.

¹ FAO. Rapport de la vingt-neuvième session du Comité des pêches. Rome, 31 janvier – 4 février 2011. Rapport FAO sur les pêches et l'aquaculture N° 973. Rome, FAO, 2011.

La réunion technique informelle à composition non limitée se tiendra dans la salle des Philippines. Les travaux se dérouleront en anglais uniquement.

Pour l'ordre du jour provisoire ainsi que pour tout complément d'informations, prière de s'adresser à M. David J. Doulman (david.doulman@fao.org) (téléphone: +3906 5705 6752) ou de consulter le site web du Département des pêches et de l'aquaculture de la FAO à l'adresse: <http://www.fao.org/fishery/nems/39976/fr>.